

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL47

présenté par

M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	35 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Fonds d'accompagnement juridique et médical et de rénovation des centres de rétention administrative <i>(ligne nouvelle)</i>	35 000 000	0
TOTAUX	35 000 000	35 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, les député-e-s du groupe LFI-NFP souhaitent alerter sur les conditions inhumaines de détention au sein des centres de rétention administrative (CRA).

Le rapport alarmant de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) du 22 juin 2023 sur les conditions de détention des personnes dans les CRA n'a malheureusement pas produit de réaction quant aux conditions d'accompagnement des personnes retenues. La CGLPL évoquait des locaux indignes, extrêmement dégradés et mal entretenus, sans chauffages ou eau chaude. Elle évoquait ensuite que l'ouverture du CRA de Lyon, qui devait "servir de modèle", se retrouve finalement être un lieu dépourvu d'ouverture vers l'extérieur et sans espace d'intimité, notamment dans les sanitaires. Ces conditions indignes et particulièrement graves ne peuvent plus durer et sont inacceptables dans un État de droit. Rappelons que la détention en CRA est une mesure administrative ce qui, sous la direction d'un gouvernement qui se vante d'être libéral, est problématique : priver de liberté les individus sans aucune décision de justice.

Dans ces conditions, bien que nous ne défendions pas le recours aux CRA et particulièrement le processus de carcéralisation de ces dernières années, nous estimons a minima que les conditions de détention doivent être drastiquement améliorées. Nous considérons aussi que les personnes retenues doivent être accompagnées médicalement et juridiquement.

Ainsi nous proposons de prélever 35 000 000 d'euros en AE et en CP sur l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme 303 "Immigration et asile", notamment sur le budget d'investissement d'ouverture de nouvelles places de CRA, pour abonder un nouveau programme intitulé "Fonds d'accompagnement juridique et médical et de rénovation des centres de rétention administrative"